

Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE QUATOZE Le 24 avril à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire. <u>Étaient présents</u> : Mesdames E. Mallet – M. Blavette – S. Foret – N. Murillo et Messieurs S. Wambst – H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattray - P. Hamelin – P. Voltz <u>Absent(e)</u> : // <u>Formant la majorité des membres en exercice</u> <u>Secrétaire de séance</u> : H. Garnier <u>Assistait également à la réunion</u> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 17/04/ 2014</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 29/04/ 2014</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11</p>
---	---

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

1- Election des membres du CCAS

M. Le Maire rappelle que vu l'article R. 123-7 du Code de l'action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateur du CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

M. Le Maire rappelle que vu les articles R. 123-8, R 123-10 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; qu'il convient de procéder à la désignation, à bulletins secrets, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste des candidats : Mme Stéphanie FORET, Mme Nathalie MURILLO, M. Sébastien WAMST, M. Pascal HAMELIN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste le nombre de suffrages exprimés..... :11
Majorité absolue..... : 6

Ont obtenu :

Mme Stéphanie FORET 11 (onze) voix
Mme Nathalie MURILLO 11 (onze) voix
M. Sébastien WAMBST 11 (onze) voix
M. Pascal HAMELIN 11 (onze) voix

2- Commission d'appel d'offre (CAO)

M. le Maire rappelle que dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche pas obligatoire en procédure adaptée (MAPA). Néanmoins, compte-tenu de l'importance du montant de certains marchés, il est conseillé de réunir la commission d'appel d'offre.

Composition de la commission : Le maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal élus en son sein.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

désigne Mme Emmanuelle MALLET, M. Alain DUTERTRE, M. Harold GARNIER

3- Commission Communale des impôts.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Composition de la commission :

La commission communale des impôts Directs comprend 7 membres :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, Président
- Et 6 commissaires

Les commissaires doivent :

- Etre français
- Avoir au moins 25 ans
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits sur l'un des rôles des impôts locaux dans la commune,
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables **en double**, remplissant les conditions ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil municipal doit comporter **12 noms** pour les commissaires titulaires et **12 noms** pour les commissaires suppléants.

Rôle de la commission.

La CCID se réunit une fois par an.

La CCID a un rôle consultatif : en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties

La CCID a un rôle d'information : elle doit prendre l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance.

Monsieur le Maire propose, si ces dispositions recueillent l'agrément du Conseil Municipal, d'adopter la présentation de la liste :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>Commissaires proposés au titre des taxes foncières</u> Mme Mélanie BLAVETTE Mme Martine COUTABLE Mme Isabelle COGNER M. Jacques PROVOST	<u>Commissaires proposés au titre des taxes foncières</u> M. Aurélien PAPILLON Mme Monique JACQUES Mme Marie JENN Mme Emmanuelle EHMIG
<u>Commissaires proposés au titre de la taxe d'habitation</u> M. Harold GARNIER M. Bernard AUGER Mme Sophie DUTERTRE M. Pascal HAMELIN	<u>Commissaires proposés au titre de la taxe d'habitation</u> Mme Delphie ALETON Mme Valérie SELLOS M. Xavier CHAMPION Mme Françoise GRIGNON
<u>Commissaires proposés au titre de la C.E.T.</u> M. Patrick VOLTZ Mme Emmanuelle MALLET Mme Nicolette DUMONT	<u>Commissaires proposés au titre de la C.E.T.</u> M. Christian RENIER Mme Aurélie FOUGERAY Mme Myriam PETIT
<u>Commissaires en dehors de la commune</u> M. Jean-Pierre CHAUVIN (hors commune)	<u>Commissaires en dehors de la commune</u> M. Sylvain BRÉAU (hors commune)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Adopte la présentation de la liste dressée ci-dessus.

4 – Délibération relative à l'adhésion au CAUE

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion au CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement) pour l'année 2014 pour un montant de 50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide de verser une cotisation de 50 € au CAUE pour l'année 2014.

5 – Signalisation routière Route d'Ardenay

Pour faire suite à la demande des riverains et afin de mettre en sécurité les usagers (randonneurs et cavaliers) de la Route d'Ardenay, M. Le Maire présente un plan d'implantation de panneaux de limitation de vitesse et de panneaux attention chevaux.

Ainsi, il est prévu une limitation de vitesse à 50 Km/H dès le chemin du Fresne. Le devis des panneaux s'élève à 648 €. Il est proposé de diviser en 3 ce coût : la commune prendrait également en charge la pose, M. et Mme Fougeray et M. et Mme Dumont demandeurs.

Route Départementale du Breil et rue du Cheval Blanc : Une limitation à 70 KM/H à partir du lieu-dit La Vigne ou à partir du chemin du Buisson est souhaitée. Cela implique le nettoyage des fossés jusqu'au panneau 70. M. Le Maire doit rencontrer les services du Conseil Général puisque cette route est départementale.

6 – Augmentation d'heures hebdomadaires du poste d'agent d'entretien des locaux communaux.

Afin de réorganiser le nettoyage des locaux de la commune (WC public, inventaire de la salle polyvalente...), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, à compter du 1^{er} mai 2014 l'augmentation du temps de travail du poste de l'agent d'entretien chargé du ménage des bâtiments communaux occupé par Mme Béatrice Provost en tant qu'adjoint technique. Il passerait ainsi de 4h30 à 5h30.

Le lundi de 9 h à 12 h : 2h30 salle polyvalente et 0h30 WC publics

Le mardi de 17h à 18h : de 17h à 17h30 commencer salle conseil, bureaux maire et adjoints, wc....et de 17h30 à 18h bureau secrétariat

Le vendredi 17h à 18h 30 : 1 h commencer salle conseil, bureaux maire et adjoints, wc....et de 17h30 à 18h00 : bureau secrétariat et 0h30 au WC publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **Accepte** D'augmenter le temps de travail du poste de l'agent d'entretien chargé du ménage des bâtiments communaux pour le fixer à 5 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mai 2014

➤ **Approuve** l'organisation proposée ci-dessus

7 – Augmentation d'heures hebdomadaires du poste de secrétariat de mairie

En raison de l'augmentation régulière de la charge de travail administratif au secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, à compter du 1^{er} mai 2014, l'augmentation du temps de travail du poste administratif. Il passerait ainsi de 32 (temps non complet) à 35 heures (temps complet) semaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

➤ D'augmenter le temps de travail du poste au secrétariat de mairie pour le fixer à 35 heures hebdomadaires temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014.

➤ De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

8 – Revalorisation du régime indemnitaire

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le taux moyen des indemnités IAT et IEMP applicable à l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.

Le taux actuel de ces 2 indemnités est au coefficient multiplicateur de 2.

M. Le Maire propose un taux moyen de 3.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de revaloriser, à compter du 1^{er} mai 2014, le taux moyen des indemnités IAT et IEMP au coefficient de 3 pour la filiaire administrative.

L'attribution de ces indemnités sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des fonctions exercées en référence au niveau de responsabilité du poste occupé et fera l'objet d'un arrêté.

9 – Organisation des élections européennes du 25 mai 2014

M. le Maire propose la même organisation du bureau de vote que pour les élections municipales.

Le Bureau de vote sera constitué comme suit :

Président : **Monsieur Michel JACK**

Président suppléant : **Monsieur Harold GARNIER**

Assesseur titulaire : **Mme Mélanie BLAVETTE**

Assesseur titulaire : **Monsieur Alain DUTERTRE**

Secrétaire : **Madame Florence TUYTTEN**

M. Le Maire interrompt la séance afin de demander aux personnes présentes dans la salle une participation aux opérations (tenues de permanences ou dépouillement) des élections Européennes.

10 – Information et programme de travaux de la salle polyvalente

M. le Maire fait part de la rencontre de la commission chargée des travaux avec M. Régis VALLIENNE, Maître d'œuvre. Il présente la refonte des plans selon la discussion avec ce dernier.

↳ le choix d'un chauffage électrique avec radians

↳ Le sas à l'entrée serait conservé

↳ passage sur 2 toilettes selon les normes en vigueur.

Une option avec un préau est également présentée. La salle polyvalente étant un ERP de catégorie 5 la reprise de l'isolation intérieure doit être prise en compte.

M. Le Maire précise que le projet initialement prévu de 70 000 € doit être revu, le coût s'élèverait plutôt à 110 000 €. Une option en 2 tranches pourrait être envisagée (une tranche en 2014 et une en 2015).

Il est également soumis l'idée de gouttière à brancher sur réseau d'eau afin de recueillir les eaux de pluies pour l'arrosage du fleurissement communal.

M. Vallienne proposera dans les prochains jours un chiffrage plus précis

M. H. Garnier, souligne que d'un point de vue budgétaire, le coût du nouveau projet en 2 tranches et les options sont nécessaires.

11 – Rapport des travaux des commissions communales :

Surfonds Infos

Mme Blavette présente au conseil municipal le projet du prochain Surfonds infos :

Il est précisé que le titre étant maintenu, la numérotation est suivie. L'édito en première page a été écrit par M. Jack et M. Garnier.

Commissions communales :

M. Wambst présente le programme de travail des commissions communales.

Il est demandé un partage des comptes rendus entre toutes les commissions.

Questions et informations diverses

Chemin du Chesneau –La Micholière

Monsieur le Maire rappelle que le projet de chemin de randonnées a été lancé initialement le 04 décembre 2004 avec débroussaillage et mise en place de fils barbelé.

Des élus prévoient une rencontre sur place afin d'évaluer les travaux restant à faire.

Vin d'honneur du 8 mai

M. Le Maire fait part du devis envoyé par l'exploitante du commerce pour le vin d'honneur. Celui-ci est très succinct et élevé. Michel Jack, Stéphanie Foret et Harold Garnier se proposent de rencontrer Mme Guillerm le dimanche 27 avril à 11 h 45. Il est envisagé que la commune se charge de l'achat les boissons.

Commerce : M. Le Maire rend compte de sa discussion avec l'avocate de Mme Guillerm relative à la reprise de l'exploitation du commerce par M. Girard. Il précise qu'il a souligné l'avis du Conseil Municipal de ne pas lever la clause de solidarité. Et qu'un point sera fait sur l'inventaire du matériel.

En ce qui concerne la toiture du bâtiment, M. Laude a fait part oralement de son intention de déposer un devis pour la réfection de la toiture. Le secrétariat de mairie demandera un devis supplémentaire.

Désignation d'un référent SAGE (schéma aménagement et de gestion des eaux)

La désignation d'un référent SAGE est reportée au prochain conseil.

Proposition « open bee TM scan 4u »

M. Le Maire fait part de la proposition d'une solution informatique pour le classement et le renommage des pièces dématérialisées (location sur 3ans).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

Courrier du SDIS 72 :

M. Le Maire donne lecture d'un courrier du SDIS72 relatif à une proposition de faire intervenir en 1^{er} intention les sapeurs-pompiers du Breil sur Merize au lieu de Bouloire

M. Le Maire propose, comme cela a déjà été fait dans le passé, d'inviter les pompiers à faire une démonstration d'intervention.

Formation des nouveaux élus :

Le programme de formations et réunions d'information proposé par l'Association des Maires et adjoints de la Sarthe sera soumis aux élus par mail qui pourront répondre selon leur souhait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds

Du 24 avril 2014

Nom et Prénom de l'él(u)e	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
WAMBST Sébastien	X		
VOLTZ Patrick	X		